

## Thème 3 : Diffusion du modèle industriel

### Sujet d'étude :

**Les différentes vagues d'immigration dans la Caraïbe au XIX<sup>ème</sup> siècle  
(arrêté du 28-5-2013 - J.O. du 8-6-2013)**

*L'auteur :*

*Christian SCHNAKENBOURG est Professeur émérite de l'Université des Antilles. Docteur en Droit, en Sciences Economiques et en Histoire contemporaine, il a axé sa problématique de recherche sur l'histoire économique et sociale des Antilles, particulièrement de l'industrie sucrière.*

### 1. Définitions et cadre général de la question

Les différentes vagues migratoires qui arrivent dans la Caraïbe au cours du XIX<sup>e</sup> siècle s'inscrivent à l'intérieur d'une double mutation.

- A l'échelle mondiale, le XIX<sup>e</sup> siècle est une époque de vastes mouvements de population, dont l'immigration dans la Caraïbe n'est que l'une des composantes : 45 millions d'Européens quittent leur continent, essentiellement vers les Amériques, 20 millions d'Indiens (dont 500.000 vers la Caraïbe), et n'oublions pas qu'environ 5 millions d'Africains sont encore déportés par la traite négrière "clandestine" jusqu'à la décennie 1860 (Etats-Unis, Cuba, Brésil), alors qu'elle est interdite en principe depuis 1815.

- Dans la Caraïbe, l'immigration est directement liée à l'abolition de l'esclavage. Dans toutes les colonies, elle ne commence qu'après celle-ci.

Sur l'ensemble de la période comprise entre les années 1930 et la première Guerre mondiale, deux millions d'immigrants au moins sont arrivés dans la Caraïbe. On distingue deux formes d'immigration.

- L'immigration libre. C'est celle qui dépend de décisions individuelles. Les émigrants autofinancent leur voyage et cherchent du travail à leur arrivée, ou passent un contrat avec un futur employeur qui paie le voyage. C'est la forme normale de l'émigration européenne vers les Amériques. Dans la Caraïbe, elle ne concerne pratiquement que Cuba, où débarquent ainsi un million d'Espagnols entre 1850 et 1920. Mais il y a aussi des courants migratoires de ce type moins importants entre les différentes îles de la Caraïbe (Barbadiens à Trinidad, Haïtiens à Cuba ou

en République Dominicaine ...).

- L'immigration dite "réglementée", ainsi dénommée parce qu'elle est organisée administrativement par les autorités coloniales des différents territoires bénéficiaires. L'administration réglemente le recrutement des émigrants dans leur pays d'origine, leur transport, leur répartition entre planteurs, leurs conditions de vie, de travail et de rémunération, et leur rapatriement. Elle prend également en charge plus ou moins complètement le coût des opérations de recrutement et de transport ; les planteurs bénéficiaires de cette main-d'œuvre n'en financent généralement pas plus de la moitié.

Les travailleurs recrutés sous cette forme sont qualifiés d'immigrants "sous contrat", parce qu'ils doivent signer, avant leur embarquement dans le pays d'origine, un contrat qui reprend purement et simplement les dispositions réglementaires précitées. Ils n'ont aucune possibilité de discuter ses termes. Plus d'un million de ces travailleurs débarquent dans la Caraïbe jusqu'à la première Guerre mondiale (Voir tableau annexe). Dans ce chiffre, nous incluons les 200.000 (au moins) Africains introduits à Cuba par la traite négrière "clandestine" jusqu'en 1866 (bien qu'il ne s'agisse pas d'immigration au sens propre mais de déportation), car on peut les regrouper dans une catégorie unique de "travailleurs forcés" avec les immigrants sous contrat. Les Indiens forment de très loin le groupe le plus nombreux (environ la moitié du total) et sont débarqués dans tous les territoires de la Caraïbe sauf Cuba. Les Africains et les Chinois ne sont réellement en nombre qu'à Cuba, où ils ne constituent néanmoins qu'une minorité d'immigrants comparés au million d'Espagnols qui arrivent au même moment. Les Portugais sont presque tous originaires des îles de l'Atlantique (Madère, Açores) ; en dehors de la Guyana, ils ne sont que quelques milliers dans les Petites Antilles. Enfin, les Indonésiens sont originaires de l'île de Java (les "Javanais"), qui est alors une colonie hollandaise comme Surinam.

## 2. Les causes de l'immigration

Elles concernent à la fois les pays de départ et les pays d'accueil.

### 2.1. Dans les pays de départ

Il faut distinguer ici les Africains des autres immigrants

Les Africains émigrent tout à fait contre leur gré. Ceux vers Cuba sont des déportés par la traite négrière, mais ceux qui arrivent dans les autres colonies sucrières de la Caraïbe n'ont pas un sort beaucoup plus enviable. Ceux des Antilles anglaises proviennent de navires négriers capturés par la Royal Navy et libérés en Sierra Léone ou à Sainte-Hélène, et de là "invités" fermement à signer un contrat d'engagement aux Antilles où ils sont transportés comme travailleurs "libres". Ceux pour la Guadeloupe et la Martinique ont été rachetés à des courtiers africains faisant la traite négrière par le négociant marseillais Régis installé à l'embouchure du fleuve Congo (d'où le nom de "Congos" que l'on donne à ces immigrants), puis transportés eux aussi comme travailleurs "libres" aux Antilles. Toutes ces opérations ressemblaient si fortement à la traite négrière qu'elles sont interdites en 1861-62 par la France et en 1866-67 par la Grande-Bretagne.

Pour les Asiatiques (mais aussi les originaires des îles portugaises de l'Atlantique), un seul mot résume toutes les autres causes de leur décision d'émigrer : la misère. La Chine connaît, au milieu du XIXe siècle, une énorme crise politique et économique. Au même moment, l'Inde subit de plein fouet le choc de la conquête et de la colonisation britanniques (ruine de millions de petits paysans et d'artisans du textile, impôts écrasants). A tout ceci viennent s'ajouter les effets meurtriers de famines survenant tous les 10-15 ans et qui font des millions de morts. L'émigration indienne est une émigration économique ; c'est un moyen de fuir une situation insupportable.

## 2.2. Dans les pays d'arrivée

Dans toutes les colonies sucrières du monde, et pas seulement dans la Caraïbe (Réunion, Maurice, Fidji ...), les planteurs réclament des immigrants.

La principale raison en est le manque de main-d'œuvre. Contrairement à ce que l'on dit parfois, il ne s'est pas produit une "désertion" généralisée des anciens esclaves après les Abolitions. Il y a certes eu des départs d'affranchis partis s'installer comme paysans libres dans les mornes, mais la majorité d'entre eux sont restés sur les habitations. Tout dépend des conditions géographiques : les départs ont été plus nombreux dans les grandes colonies où il y avait de l'espace (Trinidad, Guyana, Jamaïque) ; plus limités dans les Petites Antilles (environ 10 % en Guadeloupe, aucun à Barbade, où toute la terre était possédée par les sucreries). Par la suite, avec l'apparition des usines centrales et l'expansion de la culture de la canne et de la production de sucre qui en résultent, il a fallu recruter des travailleurs supplémentaires pour répondre à cette croissance.

Et ceci d'autant plus que, même avec des salaires élevés, les affranchis et leurs enfants ne s'engagent pas volontiers dans le travail de la canne. Parce que cela leur rappelle l'esclavage, mais aussi parce qu'ils donnent la priorité à leurs propres plantations, et enfin parce qu'il est des travaux sales, dangereux ou considérés comme dégradants, qu'ils ne veulent plus faire. En outre, pour les planteurs, l'immigration est un moyen de faire pression sur les travailleurs créoles et sur les salaires, qu'ils estiment "excessifs". Au contraire, on peut tout exiger des immigrants, qui sont toujours disponibles (puisqu'ils sont logés sur l'habitation) et corvéables à merci, notamment pour effectuer les travaux que les Créoles refusent de faire.

## 3. Les opérations de recrutement et de transport depuis l'Inde

Les recrutements ne se font pas librement à travers toute l'Inde. Les différentes colonies désirant obtenir des immigrants doivent passer par l'intermédiaire d'"agences d'émigration" officielles, créées par elles avec l'accord des autorités britanniques de l'Inde. Les colonies françaises recrutent d'abord par l'intermédiaire des deux comptoirs de Pondichéry et Karikal, en pays tamoul, puis, en 1861, elles sont autorisées à ouvrir une agence à Calcutta, qui recrute dans le nord de l'Inde. Au total, 65 % des émigrants indiens pour la Guadeloupe sont partis par les deux comptoirs du sud et 35 % par Calcutta. A la Martinique, 96 et 4 % respectivement.

Les agences envoient dans l'arrière-pays des recruteurs pour trouver des candidats au départ, en mentant systématiquement sur ce qui les attend à l'arrivée aux

Antilles ; en gros, des pays merveilleux où coulent le lait et le miel. Contrairement à ce que l'on croit souvent aux Antilles, les cas d'enlèvement sont extrêmement rares.

Toutes les agences ont, dans les ports d'embarquement, des "dépôts" où les futurs émigrants sont logés en attendant le départ.

Pendant toute la période d'émigration vers les Antilles françaises, le transport des émigrants se fait par des voiliers embarquant 400 à 500 passagers (sauf le dernier convoi vers la Guadeloupe, en 1888-89, par un navire à vapeur). A la fin du siècle, on trouve des convois de 1.000 à 1.200 personnes vers la Guyana ou Surinam. Les autorités coloniales britanniques surveillent généralement de près le nombre d'émigrants embarqués pour éviter un entassement excessif, mais ce sont malgré tout la promiscuité et l'inconfort qui caractérisent ce genre de transport. On peut ajouter une nourriture médiocre, mais suffisante. En général, les passagers ne sont pas maltraités, mais on connaît un certain nombre de convois où ils ont été victimes de sévices. Les convois sont accompagnés par un médecin, dont la principale préoccupation est d'éviter qu'éclate une épidémie à bord ; de grandes précautions sont prises dans les ports de départ pour éviter l'embarquement de passagers porteurs du choléra. La mortalité pendant la traversée se situe généralement autour des 4 à 5 %. Au total, on ne peut en aucune façon comparer le transport des Indiens vers la Caraïbe à la traite négrière (3 à 4 captifs pour un tonneau de jauge, contre moins de 1 pour les Indiens ; mortalité = 15 à 20 % pour un voyage deux fois moins longs ; et les Indiens ne sont pas enchaînés).

Les voiliers faisant le transport d'émigrants vers la Caraïbe passent par la route du Cap, qui contourne l'Afrique. Les départs se situent entre juillet et février pour profiter de la mousson dans l'océan Indien et franchir le cap de Bonne Espérance avant la saison des tempêtes. Il faut normalement trois mois pour relier l'Inde aux Antilles avec une ou deux escales. En général, les voyages sont sûrs ; il arrive parfois que les navires soient un peu "secoués" au franchissement du Cap, mais sur 140 convois à destination de la Guadeloupe et de la Martinique, il n'y a eu qu'un seul naufrage corps et biens.

#### **4. Les conditions de vie et de travail**

Autant le transport des Indiens vers les Antilles ne peut être comparé à la traite négrière, autant leurs conditions de vie et de travail sur les habitations sont très proches de celles des esclaves.

Les conditions réglementaires ne sont pas respectées. En principe, l'Indien est engagé pour 5 ans, pendant lesquels il doit 26 jours de travail par mois à raison de 9 h 30 par jour. En pratique, les planteurs leur infligent souvent jusqu'à 12-13 heures de travail par jour, et leur font faire les travaux les plus durs, les plus sales, les plus pénibles, que les Créoles refusent de faire. En outre, ils utilisent toutes sortes de moyens pour les maintenir bien au-delà des cinq années prévues. Les conditions matérielles des Indiens sont catastrophiques. Leurs salaires sont incomplètement payés, ils sont mal logés, mal nourris, mal soignés et soumis à de fréquentes violences, qui peuvent aller parfois jusqu'à des meurtres atroces. C'est une population frappée par une énorme surmortalité ; à Moule, 12 % des arrivants décèdent dans la première

année, 34 % au cours des trois premières, et leur durée moyenne de vie active sur les habitations est de neuf ans (avant l'Abolition, on estimait cette durée à 7-8 ans pour les esclaves). Les Indiens n'ont aucune protection : l'administration laisse faire, la justice est complice, et les consuls britanniques sont impuissants. Enfin, il leur est très difficile d'obtenir leur rapatriement à la fin de leur contrat ; les planteurs et l'administration coloniale font pression sur eux pour obtenir leur rengagement, et la proportion d'Indiens rapatriés est très faible : 22 % en Guadeloupe, 46 % à la Martinique, 20 % à Trinidad, 30 % en Guyana.

Les Indiens réagissent comme ils peuvent face à la misère et à la violence dont ils sont l'objet. Le plus souvent, c'est par la "désertion", qui est une autre forme de marronnage. Ils s'enfuient vers d'autres communes où ils espèrent trouver du travail comme ouvriers agricoles libres, ou vers les îles anglaises voisines. Dans les cas les plus désespérés, certains mettent même le feu aux bâtiments ou aux cultures de l'habitation. La répression policière et judiciaire est toujours beaucoup plus dure pour eux que pour les autres groupes raciaux de la population. Les résistants "insupportables", que rien ne peut arrêter, sont envoyés au pénitencier colonial des Saintes, où ils sont traités comme des bagnards.

## 5. L'importance de l'immigration dans l'histoire des Antilles

### 5.1. Les conséquences économiques

L'immigration joue un rôle fondamental dans la forte croissance que connaît l'économie antillaise après l'abolition de l'esclavage.

Dans la croissance démographique tout d'abord. Jusqu'en 1870, la population créole n'augmente que faiblement, probablement en conséquence du traumatisme de l'esclavage sur la génération de l'Abolition. De 1855 à 1870 = 133.000 à 136.000 à la Martinique, inchangée autour des 129-130.000 en Guadeloupe. Mais la population totale passe de 135.000 à 153.000 et de 122.000 à 157.000 respectivement. C'est uniquement grâce à l'immigration ; en 1884, au maximum du nombre d'Indiens, ils représentent 12 % de la population totale en Guadeloupe et 8 % à la Martinique.

C'est par conséquent dans l'immigration que les planteurs et les usines ont pu trouver toute la main- d'œuvre dont ils avaient besoin pour accroître leur production. De 1852, au sortir de la dépression post- abolitionniste, à 1882, à la veille de la grande crise sucrière mondiale, elle est multipliée par 3 en Guadeloupe et par 2 à la Martinique ; un planteur contemporain estime qu'un tiers de cette croissance est dû à l'immigration (+ 1/3 pour le progrès technique dans la fabrication, et 1/3 dans les améliorations dans la culture de la canne). En Guadeloupe, 29 % des travailleurs de la canne sont des immigrants en 1861 et 42 % en 1883 (pas de chiffres pour la Martinique).

### 5.2. La créolisation et les aspects culturels

Le Conseil général de la Martinique décide d'arrêter l'immigration en 1884, puis le gouvernement de l'Inde l'interdit définitivement vers les Antilles françaises en 1888 ; le dernier convoi arrive en Guadeloupe l'année suivante. Les derniers convois

de rapatriement se situent en 1900 et 1906 respectivement ; il reste alors 3.700 personnes nées en Inde à la Martinique et 15.000 en Guadeloupe, mais si l'on tient compte de la seconde génération issue de cette immigration (nombre inconnu), la communauté d'origine indienne est évidemment beaucoup plus importante.

La créolisation s'est faite lentement. Au début, les Indiens et Créoles noirs ne se fréquentent guère et se mélangent encore moins, d'autant plus que les premiers sont isolés physiquement et culturellement sur les habitations et que les planteurs poussent à la ségrégation pour pouvoir mieux les contrôler. Pour la première génération, un minimum d'intégration dans la société antillaise passe par l'apprentissage de la langue, mais aussi par l'expérience partagée de la violence des conditions de vie et de travail sur l'habitation. C'est seulement après 1880 que l'on commence à voir des Indiens rejoindre la société "normale" après avoir fini leur contrat et s'installer comme travailleurs libres : petits paysans planteurs de canne, éleveurs, petits commerçants ... Pour les enfants de la seconde génération nés aux Antilles, la créolisation passe, sinon par l'école (car fort peu d'entre eux y vont avant les années 1930), du moins par une communauté de vie avec les autres enfants des sections et des bourgs.

Après la première Guerre mondiale, il ne reste plus qu'un petit nombre de gens nés en Inde (la dernière mourra en Guadeloupe en 1953), mais le mouvement de créolisation est massif chez leurs enfants et petits-enfants. Trois phénomènes se conjuguent pour aboutir à leur pleine intégration dans la communauté antillaise : 1) L'accession à la nationalité française en 1923, grâce au combat acharné d'Henri Sidambarom, après qu'elle leur ait été longtemps refusée ; 2) L'abandon de fait par les descendants, des immigrants de la plus grande partie de leur spécificité culturelle : abandon des langues indiennes, qui ne sont plus transmises aux enfants (les derniers tamoulophones disparaissent dans les années 1970), conversion au catholicisme (souvent forcée sous la double pression de l'Eglise et de l'administration), appauvrissement de l'hindouisme résiduel chez ceux qui continuent à le pratiquer (il n'y a pas de relations avec l'Inde), adoption des tenues vestimentaires et des coutumes alimentaires (consommation de bœuf ou de porc, par exemple) en usage dans la population noire, etc. ; 3) Enfin, multiplication des mariages ou des mises en ménage entre hommes et femmes des deux origines. Mais en sens inverse, plusieurs éléments culturels indiens sont passés dans (ou partagés avec) la population noire : participation commune à des cérémonies religieuses ou à des fêtes indiennes, transfert culinaires, comme le "colombo", un plat spécialement antillais qui n'a pas d'équivalent dans la cuisine de l'Inde.

A partir de 1970, avec l'essor du transport aérien et les premiers voyages vers l'Inde, on assiste à une sorte de "renaissance indienne" aux Antilles françaises, surtout en Guadeloupe où le groupe est numériquement plus important (40, 50.000 personnes ?) : construction de temples, enseignement du tamoul, résurrection de fêtes disparues (Pongal), port du sari chez les femmes, intérêt croissant pour l'histoire de l'Inde et de ses prolongements ultra-marins. La quatrième génération quitte l'habitation et l'agriculture, s'implante dans les secteurs secondaire et tertiaire, et s'investit dans la vie politique. Le symbole même de la réussite de l'intégration des descendants d'Indiens dans la communauté guadeloupéenne réside dans une double élection : celle de Jérôme Cléry comme maire de Basse-Terre, en 1971, et d'Ernest Moutoussamy

comme député de la Guadeloupe en 1981, tandis qu'émerge au même moment une

TABLEAU SYNOPTIQUE DE L'IMMIGRATION REGLEMENTEE DANS LA CARAIBE AU XIX<sup>e</sup> SIECLE

	Jamaïque	Trinidad	Guyana	Cuba	Gpe	Mque	Surinam	TOTAL
Indiens	36.000 1845-1917	144.000 1845-1917	239.000 1845-1917		43.000 1854-89	25.000 1853-85	34.000 1873-1916	530.000 (c)
Africains	11.000 1834-67	9.000 1834-67	14.000 1834-67	211.000 (a) jq'en 1866	6.000 1857-62	10.000 1857-62		250.000
Chinois		2.000 1859-66	11.000 1859-61	142.000 1847-74				155.000
Portugais			32.000 1847-82					32.000
Indonésiens							33.000 1894-1931	33.000
TOTAL	47.000	155.00	296.000	353.00	50.000 (b)	37.000 (b)	67.000	1.000.000

(a) Esclaves déportés à Cuba par la traite négrière "clandestine" après 1815.

(b) Y compris quelques centaines de Madériens et de Chinois dans les années 1850.

(c) Y compris une dizaine de milliers dans les îles anglaises des Petites Antilles.

nouvelle génération de leaders syndicaux qui vont conduire les grands conflits de la canne, comme Rosan Mounien et Albert Gayadine.

### Eléments de bibliographie

SINGARAVELOU, *Les Indiens de la Guadeloupe. Etude géographique humaine*, Bordeaux, 1975.

SCHNAKENBOURG, Christian, *Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe ...*, t. II (1848-1884), L'Harmattan, 2007, chap. 2 entièrement consacré à l'immigration.

SMERALDA-AMON, Juliette, *La question de l'immigration indienne dans son environnement socio-économique martiniquais*, L'Harmattan, 1996.

**Sur les aspects culturels, une très belle publication avec une riche iconographie**

SULTY, Max, et NAGAPIN, Jocelyn, *La migration de l'hindouisme vers les Antilles au XIX<sup>e</sup> siècle, après l'abolition de l'esclavage*, 1989 (sans lieu de publication).